

Règlement particulier
Salle de gymnastique
Espace Villeret

11 rue de Saussure
37200 Tours

Bus : ligne 3 et 10 arrêt Mozart



CARACTÉRISTIQUES

Capacité	40 personnes
Superficie	107 m²
Catégories	ERP 2ème catégorie Type : R,L ,S,W

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Chaises fixes
Tables
Videoprojecteur
Pas d'accès WiFi

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard de la salle Gymnastique de l'Espace Villeret.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

La salle est mise à disposition des personnes morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

La salle est destinée à accueillir des activités de gymnastique, danse, théâtre.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès à la salle est possible sur le créneau horaire 9h-23h45.

Un agent municipal de sécurité incendie ERP1 assure la fermeture du site.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'aménagement est effectué par le personnel de l'espace Villeret.

L'organisateur doit contacter le responsable de la préparation des salles dès qu'il a reçu une confirmation de l'option de réservation de la part de la Mairie.

Cet entretien préalable lui permettra d'adapter les installations aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les agents municipaux peuvent refuser un aménagement qui ne serait pas conforme aux règles de sécurité.

✓ Matériel

L'organisateur devra se conformer aux modalités convenues avec le responsable de la préparation des salles pour la manipulation du matériel municipal (amenée, mise en place, repliement).

L'installation de matériel extérieur à la salle devra faire l'objet d'une autorisation de la part de la Ville.

3.4 – PROPRETÉ

- ✓ L'organisateur devra prévoir le temps nécessaire pour vérifier les locaux sur la période de réservation.
- ✓ Chaque salle est équipée de poubelles
- ✓ Du matériel de nettoyage peut être prêté par l'Espace Villeret.

3.5 – BRUIT

L'organisateur veillera à limiter les sources de bruit ainsi que de diffusion sonore à l'extérieur du bâtiment, particulièrement après 22h.

Ainsi, il sera vigilant à l'égard :

- du volume de la sonorisation
- de la fermeture des portes et fenêtres donnant côté rue
- de la surveillance des éclats de voix et des bruits de moteur au moment de la sortie du bâtiment.

3.6 – SÉCURITÉ

L'organisateur vérifiera bien à ne pas dépasser les horaires de mise à disposition et devra signaler toutes problématiques à l'agent ERP1 qui effectuera les démarches nécessaires.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, location	Mme Aurélie Cuvier ☎ 02.47.74.56.05 ✉ a.cuvier@ville-tours.fr
Aménagement, branchements	M. Jean Paul bujeau ☎ 02.47.74.56.08 (aménagement) ✉ jp.bujeau @ville-tours.fr
Sécurité	☎ 02.47.74.56.00 à partir de 17h15
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15